

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Pomme de Terre

Bulletin Technique n°1 du 11 février 2008 - 2 pages

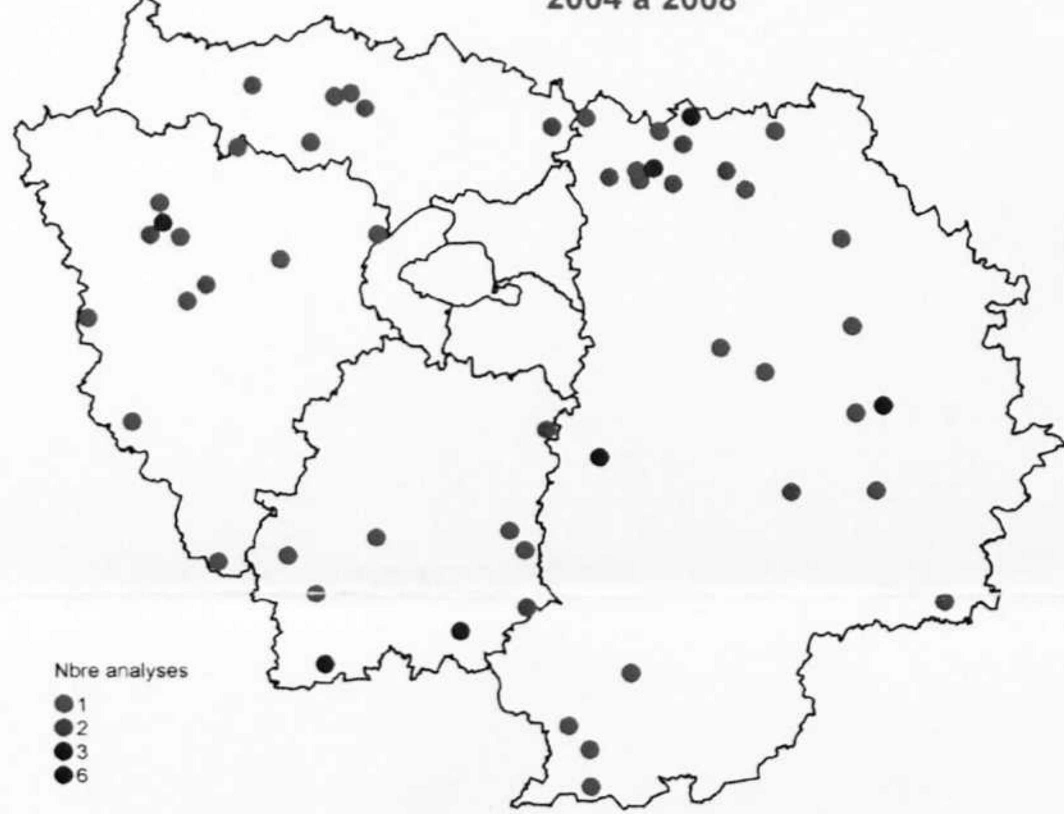
Bilan surveillance bactéries

Deux maladies bactériennes très préjudiciables à la culture de pomme de terre font l'objet d'une surveillance étroite par le Service Régional de l'Alimentation (Ex Service Régional de la Protection des Végétaux) :
- *Ralstonia solanacearum*, responsable de la pourriture brune,
- *Clavibacter michiganensis*, responsable du flétrissement bactérien.

Chaque année, 20 prélèvements sont réalisés après récolte chez des producteurs, et quelques grossistes, et envoyés pour analyse au laboratoire de Loos en Gohelle. La carte ci-dessous présente la localisation des sites prélevés lors des 5 dernières années. Toutes les principales zones de production ont été ciblées. **Aucun cas positif n'a été détecté pour les deux bactéries.**







Source : © IGN BDCARTO / DRIAAF - SRAL / Réseau surveillance pomme de terre / janvier 2009

Une surveillance est également menée à l'importation de plants. Si l'introduction des plants de pomme de terre en provenance de pays tiers est interdite dans tous les états membres de l'Union Européenne, la libre circulation des plants entre états membres de l'Union Européenne est possible. Néanmoins, celle-ci est soumise à une réglementation spécifique pour les plants en provenance des **Pays Bas**, de l'**Allemagne,** du **Danemark**, et de la **Pologne** compte tenu du risque d'introduction de ces bactéries.

Les lots provenant de ces pays doivent être nous être déclarés à leur introduction sur le territoire, dans un délai de 48h, et mis à disposition pour d'éventuelles analyses bactériologiques. Contact : Claude Insulaire au 01-41-73-48-11 ou par fax au 01-41-73-48-48.

Sur les 4 dernières années, 37 analyses ont été réalisées et toutes se sont révélées négatives.

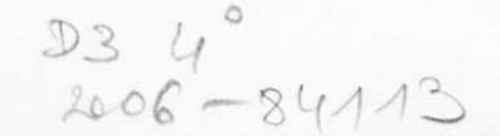
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant :
N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542







Enfin vis-à-vis de *Ralstonia*, une surveillance complémentaire est menée suite à la détection de la bactérie dans des échantillons d'eau de la rivière Essonne en 2004. Des détections avaient déjà été enregistrées entre 1995 et 1997.

Un arrêté préfectoral du 2 mars 2005 interdit d'ailleurs l'utilisation des eaux de la rivière Essonne pour l'irrigation des cultures de pomme de terre et de tomates pour la période 2005-2010 sur les communes de Boigneville, Prunay / Essonne, Buno-bonnevaux, Gironville sur Essonne, Maisse, Courdimanche / Essonne, Boutigny sur Essone, Vayres sur Essonne, Dhuison longueville, Guigneville sur Essonne, La Ferté Allais, Cerny, Baulne, Itteville, Ballancourt sur Essonne, Fontenay le Vicomte, Vert le petit, Echarcon, Mennecy, Villabé, Lisses, Corbeil-Essonnes.

Des prélèvements ont été réalisés en 2006 et 2008, dans des échantillons d'eau et de morelle douce amère (plante de la même famille que la pomme de terre et la tomate, présente en bordure des cours d'eau et susceptible d'héberger la bactérie), sur la rivière Essonne et d'autre cours d'eau de la région. **Toutes les analyses ont été négatives.**

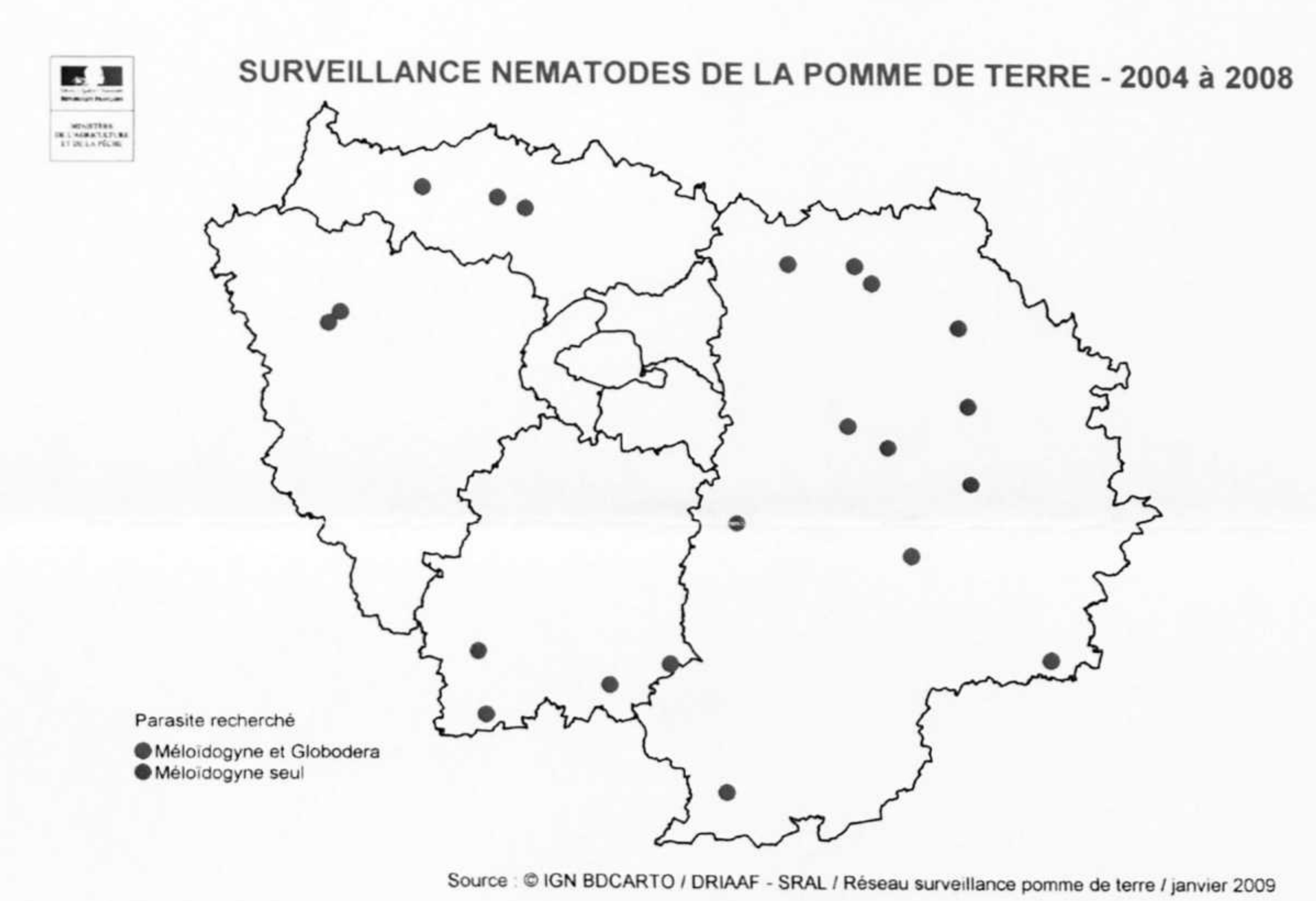
Recherche Ralstonia

	Rivière Essonne	Autres cours d'eau
2006	6 analyses morelle	21 analyses morelle 5 analyses d'eau
2008	18 analyses morelle 5 analyses d'eau	7 analyses morelle

Bilan surveillance nématodes

La surveillance porte sur les nématodes à galles (*Méloïdogyne chitwoodi* et *Méloïdogyne fallax*) et sur les nématodes à kystes (*Globodera rostienchis* = nématode doré, et *Globodera pallida*), qui peuvent être très préjudiciables.

Chaque année, 10 recherches de Méloïdogyne et 5 de Globodera sont effectuées sur des prélèvements post-récolte. La carte ci-dessous présente la localisation des sites analysés entre 2004 et 2008. **Toutes les recherches ont été négatives.** Par contre des méloïdogynes ont été détectés dans deux exploitations de l'Aisne en 2008.



Toute suspicion d'une maladie bactérienne ou d'un problème de nématode doit nous être signalé.

P2